

**FINANCES**

# Affectation des résultats de l'Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses 2023 du budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois

1 DOCUMENT - Publié le 28 mars 2024

**CIAS**  
Centre Intercommunal de l'Agglomération de l'Orée du Bois

Conseil d'Administration  
Séance du 28 mars 2024 à 18h00

Sur ordre du conseil de Grand Lac, 1500 Avenue de la Vallée 73100 Aix-les-Bains

NOM DE L'ÉLÉMENT	Montant (€)	Montant (euros)	Montant (euros)
1. Mairie d'Aix-les-Bains	20		
2. Mairie de BOURG-LE-VALENTIN	1		
3. Communauté de Communes de l'Orée du Bois	1		
4. Communauté de Communes de l'Orée du Bois	2		
5. Communauté de Communes de l'Orée du Bois	20		
6. Communauté de Communes de l'Orée du Bois	20		
7. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
8. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
9. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
10. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
11. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
12. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
13. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
14. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
15. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
16. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
17. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
18. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
19. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
20. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
21. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
22. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
23. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
24. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		
25. Commune de BOURG-LE-VALENTIN	20		

**Adressés (Montants en euros)**

Mairie d'Aix-les-Bains  
Mairie de BOURG-LE-VALENTIN  
Communauté de Communes de l'Orée du Bois  
Communauté de Communes de l'Orée du Bois  
Mairie de BOURG-LE-VALENTIN

Adressés du CMI Grand Lac  
Adressés de l'Agence de l'Orée du Bois  
Adressés de l'Agence de l'Orée du Bois  
Adressés de l'Agence de l'Orée du Bois  
Adressés de l'Agence de l'Orée du Bois

Le montant total est de 2500,00 €

Le montant de l'Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses 2023 du budget annexe de la Résidence autonomie l'Orée du Bois est de 2500,00 €

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,  
Bernard BENEDETTI

Le Secrétaire de l'Agence,  
Benoît SARRAZIN

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil de Grand Lac. Elle est publiée sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Orée du Bois et sur le site internet de la Mairie d'Aix-les-Bains. Elle est également publiée au Journal Officiel de la République Française.



**COMBINEPDF (21).PDF**

TÉLÉCHARGER | (PDF, 2,6 MO)



**GRAND LAC**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGL**  
**OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.